

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2202

16 octobre 2010

SOMMAIRE

3 Etoiles S.à r.l105654	
Abies International S.à r.l105655	105654
Acamar S.à r.l105655	BOLD Holdings S.à r.l
Aida S.A105673	Borletti Group Management S.A 105652
Alize S.A	Creditum LBO S.C.A105690
Alsemambrosia Holding B.V. S.à r.l 105677	Culloden S.à r.l105690
Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l	Delphi Latin America S.à r.l
Alzette Funding N°1 S.à r.l105657	DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A
Amphar Technological Systems S.A 105658	société de gestion de patrimoine familial-
Arholma S.à r.l	105673
Arsenal Holdco I	GT Multi Alternative105651
Arsenal Holdco I	IREEF - Renaissance Haus Munich PropCo
Arsenal Holdco II	S.à r.l105653
Arsenal Holdco II	Kiekert Luxco S.à r.l105689
Asconia S.à r.l	MB Luxco S.à r.l105689
Aspius Holding S.à r.l	Pimas-Umbrella SICAV105692
Aspius Holding S.à r.l	Repacom S.à.r.l
ASTRA Broadband Services S.A105687	Richard-Group105650
ASTRA Broadband Services S.A105688	Rockhouse Société Immobilière S.A 105650
Autotech-ID S.à r.l	Rockhouse Société Immobilière S.A 105651
Bagi Holding S.A	Sirius Lux S.A105651
Bagi Holding S.A	Tapicolor S.à.r.l105652
Bain Capital Luxembourg Investments	T.C.S Technical Cleaning Services S.A.
S.àr.l	105651
Bati-House	Totem Holdings S.A105652
Bay Light Holdings Sarl	Vallée de l'Our S.à.r.l105652
Bayou S.A	W3HM S.A
Bella Napoli II Sàrl	Westring S.A
Beteris S.A	Yes Investment S.A105653
Biloxi S.A	Zest Asset Management Sicav105654
BlueOrchard Loans for Development	Zola Investments S.A105654
2006-1 S.A	



Repacom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 132, rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 51.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REPACOM S.A.R.L.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010120446/12.

(100136185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Richard-Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse. R.C.S. Luxembourg B 127.581.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307 L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120447/15.

(100135977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Rockhouse Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.377.

Le bilan et annexes au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120448/10.

(100135870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 7 mai 2010

- Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

BAGI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010120495/17.

(100136633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.



Rockhouse Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.377.

Le bilan et annexes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120449/10.

(100135871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Sirius Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.704.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120451/15.

(100135988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

T.C.S. - Technical Cleaning Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 97.919.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120452/10.

(100136410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

GT Multi Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.909.

Suite à la démission de Monsieur Alain LEONARD de son poste d'administrateur de la Société en date du 23 août 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Daniel THIERRY
- Monsieur Germain GAUTHIER
- Monsieur Brahim CHBIBI
- Madame Sybille DENFERT-ROCHEREAU

Luxembourg, le 1 ^{er} septembre 2010.

Pour GT MULTI ALTERNATIVE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010120837/19.

(100135894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.



Tapicolor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 49.749.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120453/15.

(100135985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Totem Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 14.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 SEP. 2010.

Pour TOTEM HOLDINGS S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010120454/15.

(100135971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Vallée de l'Our S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 5, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.735.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120455/15.

(100135991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Borletti Group Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.174.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120492/9.

(100136459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.



Westring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.784.

Le bilan et annexes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120456/10.

(100135876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

W3HM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120457/10.

(100136059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Yes Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 145.725.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2010.

Pour YES INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010120458/15.

(100135973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

IREEF - Renaissance Haus Munich PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.858.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 1 September 2010

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 1 September 2010 beschlossen, mit Wirkung vom 1 September 2010 an,

- 1. Frau Juliette Henry, "fund controler", geboren am 30 April 1973 in West Bromwich, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg als Klasse B Geschäftsführerin abzuberufen, sowie
- 2. Herrn Willem Labuschagne, "lawyer", geboren am 2 April 1968 in Empangeni, Republik Südafrika, geschäftsansässig in 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg auf unbestimmte Zeit als Klasse A Geschäftsführer zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. September 2010.

Neil Harris / Mark Weeden

Klasse A Geschäftsführer / Klasse B Geschäftsführer

Référence de publication: 2010120841/19.

(100135990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.



Zest Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.156.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour Zest Asset Management Sicav

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2010120459/15.

(100135890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Zola Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 77.869.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010120460/10.

(100136026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

3 Etoiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4254 Esch-sur-Alzette, 3, rue Antoine Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 98.969.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120461/15.

(100135920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

BlueOrchard Loans for Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.644.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 1 er septembre 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010120490/14.

(100137002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.



Abies International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.010.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120464/10.

(100136825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Acamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.018.

Par résolutions prises en date du 16 août 2010, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010120465/13.

(100136868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

In the year two thousand and ten, on the ninth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on March 7, 2008, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 137 183, published in Memorial C number 930, page 44 637, on April 15, 2008 and whose Articles of Incorporation have been modified for the last time by deed enacted on December 15, 2009, published in Memorial C number 373, page 17 900, on February 19, 2010.

The meeting is presided by Annick Braquet, private employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, private employee, with professional address at Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, private employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As it appears from the attendance list, all the 2.100 (two thousand one hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 75.000 (seventyfive thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 525.000 (five hundred twenty five thousand euro) to EUR 600.000 (six hundred thousand euro) by the issue of 300 (three hundred) new shares having a par value of EUR 250 (two hundred fifty euro) each;
 - 2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in cash;
 - 3.- Amendment of article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:



First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 75.000 (seventy-five thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 525.000 (five hundred twenty five thousand euro) to EUR 600.000 (six hundred thousand euro) by the issue of 300 (three hundred) new shares having a par value of EUR 250 (two hundred fifty euro) each

Second resolution:

It is decided to admit the sole shareholder "ADAAFA Group Limited", to the subscription of the 300 (three hundred) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "ADAAFA Group Limited", prenamed, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 300 (three hundred) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 75,000 (seventy-five thousand euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 600.000 (six hundred thousand euro) represented by 2,400 (two thousand four hundred) shares of EUR 250 (two hundred fifty euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,400.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 137 183, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 930, page 44 637 du 15 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 15 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 1 373, page 17 900 du 19 février 2010.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 2,100 (deux mille cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 525.000 (cinq cent vingt cinq mille euros) à EUR 600.000 (six cent mille euros) par



l'émission de 300 (trois cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

- 2.- Souscription, intervention du souscripteur et paiement en numéraire de toutes les nouvelles actions;
- 3.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 525.000 (cinq cent vingt cinq mille euros) à EUR 600.000 (six cent mille euros) par l'émission de 300 (trois cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre l'associé unique, "ADAAFA Group Limited" préqualifiée, à la souscription des 300 (trois cents) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "ADAAFA Group Limited", préqualifiée, représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 300 (trois cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 600.000 (six cent mille euros) divisé en 2.400 (deux mille quatre cents) parts sociales de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.400.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31987. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010120467/124.

(100136772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Alzette Funding N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 90.589.

EXTRAIT

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

AIM Services S.à r.l., gérant de Alzette Funding N° 1 S.à r.l., a désormais son siège social au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120479/15.

(100137023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Arholma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.778.

Par résolutions signées en date du 18 août 2010, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010120468/13.

(100136887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Arsenal Holdco I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010120469/10.

(100136720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Arsenal Holdco I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010120470/10.

(100136721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Amphar Technological Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.293.

STATUTS

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SORAS SA, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 26 juin 2010.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:



Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AMPHAR TECHNOLOGICAL SYSTEMS S.A." Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- L'achat et la vente de tous matériels de prothèses médicales et d'implants médicaux, ainsi que tout autre matériel de santé;
 - Les conseils liés à l'activité ci-dessus;

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit,

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.



La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 ^e mardi du mois de mai à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces à concurrence d'un quart de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Laurent RECHT, avocat, né le 22 mai 1972 à Thionville France et domicilié à Résidence le Chenonceau, 4 Clos des Vignes, F-57310 Rurange;
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n°B 79327.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.
 - 5) Le siège de la société est fixé au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38840. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120981/129.

(100137504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Arsenal Holdco II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010120471/10.

(100136722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Arsenal Holdco II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010120472/10.

(100136723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Asconia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.540.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Clemenza S.àr.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 19 March 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1094 of 26 May 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.455 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Asconia S.àr.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 19 February 2010 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 711 of 3 April 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.540; represented by Me Toinon Hoss, Maître en droit pursuant to a proxy dated 14 July 2010 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of the Company have been amended for the last time on 11 May 2010, by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

- I. the Sole Shareholder holds all the four hundred thousand (400,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda;
- II. Common draft terms of merger of the Company (as absorbing company) and Clemenza S.àr.l. (as absorbed company) (the "Merger Proposal") had been approved by the board of managers on 8 June 2010 and had been published on 15 June 2010 in the Mémorial number 1239 in accordance with article 262 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law");
 - III. the items on which resolutions are to be passed are the following:



- 1) presentation of the Merger Proposal of the Company;
- 2) approval of the Merger Proposal and decision to realise the merger of the Company (as absorbing company) and Clemenza Sarl (as absorbed company), according to article 259 of the 1915 Law by the transfer, following Clemenza's dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Clemenza to the Company;
- 3) approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Clemenza to the Company;
- 4) cancellation of all the shares in issue of the Company held by the Clemenza and issue of four hundred thousand (400,000) shares of different classes, being fifty thousand (50,000) shares per classes A to H of a nominal value of one euro (€1) each (the "New Shares") in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of Clemenza (as absorbed company) to the Company, to the shareholders of Clemenza, allocation of the New Shares so issued to the shareholders of Clemenza as set forth in the table below:

Shareholder of the Absorbed Company	Class of shares	Number of shares
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership		6,404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership		6,778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership		1,719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership		7,740
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership		5,753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership		286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership		1,008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership		710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership		3,329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership		
· · ·		5, 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership		3,067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership		3,652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership		3,688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership		395
Total class A		50,000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership		6,404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership		6,778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership		1,719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership		7,7 4 0
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership		5,753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership		286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership		1,008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership		710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership		3,329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	. В	5, 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	В	3,067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership		3,652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership		3,688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	. В	395
Total class B		50,000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	. C	6,404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	. C	6,778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	. C	1,719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	. C	7,740
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	. C	5,753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	. C	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	. C	1,008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	. C	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	. C	3,329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership		5, 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	. C	3,067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	. C	3,652



		Į.
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	С	3,688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	С	395
Total class C	_	50,000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	D	6,404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	D	6,778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	D	1,719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	D	7,740
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	D	5,753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	D	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	D	1,008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	D	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	D	3,329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	D	5, 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	D	3,067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	D	3,652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	D	3,688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	D	395
Total class D		50,000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	Ε	6,404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	Ε	6,778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	Ε	1,719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	Ε	7,740
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	Ε	5,753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	Ε	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	E	1,008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	E	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	E	3,329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	E	5, 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	E	3,067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	E	3,652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	E	3,688
•		395
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	E	
Total class E	_	50,000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	F	6,404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	F	6,778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	F	1,719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	F	7,740
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	F	5,753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	F	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	F	1,008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	F	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	F	3,329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	F	5, 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	F	3,067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	F	3,652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	F	3,688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	F	395
Total class F		50,000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	G	6,404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	G	6,778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	G	1,719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	G	7,7 4 0
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	G	5,753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	G	286
a Carrott and Dutter (140. 1) Entitled Far and Silip	9	200



Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	G	1,008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	G	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	G	3,329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	G	5, 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	G	3,067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	G	3,652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	G	3,688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	G	395
Total class G		50,000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	Н	6,404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	Н	6,778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	Н	1,719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	Н	7,7 4 0
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	Н	5,753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	Н	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	Н	1,008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	Н	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	Н	3,329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	Н	5, 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	Н	3,067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	Н	3,652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	Н	3,688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	Н	395
Total class H		50,000
Total		400,000

- 5) acknowledgement of the effective date of the merger;
- IV. the provisions regarding mergers of the 1915 Law have been fulfilled:
- a) publication on the 15 June 2010 of the Merger Proposal in the Mémorial number 1239, at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the Merger Proposal;
- b) drawing up of a written report by the board of managers of each of the merging companies explaining the Merger Proposal and in particular the share exchange ratio, a copy of which will be annexed to the present deed;
- c) deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meeting/decision of the sole shareholder of the merging companies respectively, except for the report of the independent experts provided for by article 266 of the 1915 Law which was waived by shareholders of each of the merging companies by written resolutions dated 8 June 2010, a copy of which will be annexed to the present deed;

After the Sole Shareholder approved the foregoing, it passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal of the Company, providing for the absorption of Clemenza Sarl (the "Absorbed Company") by the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder noted that the Merger Proposal had been approved by the board of managers of the Company on 8 June 2010 and had been published in the Mémorial number 1239 of 15 June 2010, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the merger proposal of the Company as published in the Mémorial number 1239 of 15 June 2010 in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder resolved to realise the merger by the transfer by the Absorbed Company following its dissolution without liquidation of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts to the Company, in accordance with article 259 of the 1915 Law.

The Sole Shareholder resolved to approve the allocation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

105665



Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to cancel all the shares in issue in the Company held by the Sole Shareholder representing 100% of the issued share capital.

The Sole Shareholder then resolved to issue four hundred thousand (400,000) new shares of different classes, being fifty thousand (50,000) shares per class A to H, in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company, pursuant to the share exchange ratio set forth in the Merger Proposal.

The New Shares are issued and allocated to the shareholders of the Absorbed Company as set forth in the table set forth in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder noted that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 31 May 2010 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Company, and the Merger Proposal.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately EUR 6,500.-.

There being nothing further items on the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Clemenza S.àr.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 19 mars 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1094 du 26 mai 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.455 (l'«Associé Unique»), étant l'associé unique de «Asconia S.àr.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 19 février 2010 suivant acte reçu de Maître Carlo Wersandt, notaire, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial numéro 711 du 3 avril 2010 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.540; représentée par Me Toinon Hoss, en vertu d'une procuration datée du 14 juillet 2010 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec ledit acte).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 mai 2010 par un acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient toutes les quatre cent mille (400.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- II. Le projet commun de fusion entre la Société (comme société absorbante) et Clemenza S.àr.l. (comme société absorbée) (le «Projet de Fusion») a été approuvé par le conseil de gérance de la Société le 8 juin 2010 et a été publié le 15 juin 2010 au Mémorial numéro 1239 conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les société commerciales (la «Loi de 1915»).
 - III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:
 - 1) présentation du Projet de Fusion de la Société;



- 2) approbation du Projet de Fusion et décision de réaliser la fusion de la Société (comme société absorbante) et de Clemenza S.àr.l. (comme société absorbée), conformément à l'article 259 de la Loi de 1915 par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de Clemenza, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Clemenza à la Société;
- 3) approbation de l'apport de tous et de chacun des actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Clemenza à la Société:
- 4) annulation de toutes les parts sociales émises de la Société détenues par Clemenza et émission de quatre cent milles (400.000) parts sociales de classes différentes, à savoir cinquante mille (50.000) parts sociales par classe A à H d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») en contrepartie du transfert de de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de Clemenza (comme société absorbée) à la Société, aux associés de Clemenza, allocation des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises aux associés de Clemenza tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Associés de la Société Absorbée	Classe de Parts	Nombre de Parts
	Sociales	Sociales
Thied Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	A	6.404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	A	6.778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	Α	1.719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	A	7.740
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	A	5.753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	A	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	A	1.008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	A	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	A	3.329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	A	5. 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	A	3.067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	A	3.652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	A	3.688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	A	395
Total classe A	, , ,	50.000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	В	6.404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	В	6.778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	В	1.719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	В	7.7 4 0
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	В	5.753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	В	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	В	1.008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	В	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	В	3.329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	В	5.471
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	В	3.067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	В	3.652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	В	3.688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	В	3.000
Total classe B	ь	
	_	50.000 6.404
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	C C	6. 404 6.778
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership		1.719
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	С	
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	С	7.7 4 0
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	С	5.753 286
	С	
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	С	1.008
Third Cinven Fund LIS (No. 3) Limited Partnership	С	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	С	3.329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	С	5. 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	С	3.067



Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	С	3.652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	С	3.688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	С	395
Total classe C		50.000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	D	6.404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	D	6.778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	D	1.719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	D	7.740
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	D	5.753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	D	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	D	1.008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	D	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	D	3.329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	D	5. 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	D	3.067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	D	3.652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	D	3.688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	D	395
Total classe D		50.000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	Е	6.404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	Е	6.778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	E	1.719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	E	7.7 4 0
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	E	5.753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	Ε	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	Ε	1.008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	Ε	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	E	3.329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	Ε	5. 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	Ε	3.067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	Е	3.652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	Ε	3.688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	Е	395
Total classe E		50.000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	F	6.404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	F	6.778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	F	1.719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	F	7.740
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	F	5.753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	F	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	F	1.008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	F	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	F	3.329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	F	5.471
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	F	3.067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	F	3.652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	, F	3.688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	F	395
·	ı	
Total classe F	C	50.000
Third Cinyon Fund (No. 1) Limited Partnership	G	6.404 4.779
Third Cinyon Fund (No. 2) Limited Partnership	G	6.778
Third Cinyon Fund (No. 3) Limited Partnership	G	1.719
Third Cinyon Fund (No. 4) Limited Partnership	G	7.740
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	G	5.753



Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	G	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	G	1.008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	G	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	G	3.329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	G	5. 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	G	3.067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	G	3.652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	G	3.688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	G	395
Total classe G		50.000
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	Н	6.404
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	Н	6.778
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	Н	1.719
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	Н	7.740
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	Н	5.753
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	Н	286
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	Н	1.008
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	Н	710
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	Н	3.329
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	Н	5. 4 71
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	Н	3.067
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	Н	3.652
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	Н	3.688
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	Н	395
Total classe H		50.000
Total		400.000

- 5) constatation de la date effective de la fusion;
- IV. Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux fusions ont été observées:
- a) publication le 15 juin 2010 du Projet de Fusion au Mémorial numéro 1239, au moins un mois avant la date des décisions des assemblées générales, convoquées pour délibérer sur le Projet de Fusion;
- b) établissement d'un rapport écrit du conseil de gérance de chacune des sociétés participant à la fusion expliquant le Projet de Fusion et notamment le rapport d'échange des parts sociales, dont une copie restera annexée au présent acte;
- c) dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale respectivement la décision de l'Associé Unique des sociétés participant à la fusion, à l'exception du rapport des experts indépendants prévu par l'article 266 de la loi auquel il a été renoncé par les associés de chacune des sociétés participant à la fusion par des résolutions écrites datées du 8 juin 2010, dont une copie restera annexée au présent acte.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, celui-ci a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il a eu une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion de la Société prévoyant l'absorption de Clemenza S.àr.l. (la «Société Absorbée») par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exceptions ni réserves, à la Société.

L'Associé Unique a noté que le projet de fusion a été approuvé par le conseil de gérance de la Société le 8 juin 2010 et a été publié au Mémorial numéro 1239 du 15 juin 2010, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Projet de Fusion de la Société tel que publié au Mémorial numéro 1239 du 15 juin 2010 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exceptions ni réserves.

L'Associé Unique a décidé de réaliser la fusion par le transfert par la Société Absorbée, suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats à la Société, conformément à l'article 259 de la Loi de 1915.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'allocation de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

105669



Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'apport de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'annuler toutes les parts sociales émises dans la Société détenues par l'Associé Unique représentant 100% du capital social émis.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'émettre quatre cent mille (400.000) nouvelles parts sociales de classes différentes, à savoir cinquante mille (50.000) parts sociales par classe A à H, en contrepartie du transfert de chacun et de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société, conformément au rapport d'échange de parts sociales prévu dans le Projet de Fusion.

Les Nouvelles Parts Sociales sont émises et allouées aux associés de la Société Absorbée tel qu'indiqué dans le tableau qui figure dans l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a noté que la fusion est effective, d'un point de vue comptable et fiscal, à compter du 31 mai 2010, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion à l'égard des tiers.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société et la Société Absorbée, ainsi que du Projet de Fusion.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette fusion sont estimés à approximativement EUR 6.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33142. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120473/443.

(100136738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Delphi Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.278.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of the month of August.

Before Me Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

There Appeared

Delphi International S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 147.704,

represented by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 18 th August 2010 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities), being the sole member (the "Sole Member") of Delphi Latin America S.à r.l. the ("Company"), a société à responsabilité limitée duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B148.278, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 3 rd September 2009,



published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2011 of 14 th October 2009. The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary, prenamed, on 5 th October 2009, published in the Mémorial C number 2240 of 17 th November 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record:

- 1. that the Sole Member holds all the five hundred one (501) shares in issue in the Company of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below;
 - 2. that the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

A. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred twenty-five Euro (€ 12,525) to an amount of twelve thousand five hundred fifty Euro (€ 12,550) by the issue of one (1) share of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) in consideration for the contribution in kind by the Sole Member of a receivable against the Company's subsidiary Delphi Automotive Systems Brazil Ltda. ("DASB") (the "Contribution in Kind") of an aggregate total amount (including accrued interest until 16th July 2010) equivalent to two million six hundred fifty thousand four hundred seventy Euro and seven cents (€2,650,470.07) as converted at the applicable conversion rate of BRL:EUR = 2,2603:1 as at 17 th August 2010 published by Reuters; subscription and payment of the additional share to be issued by the Company together with a share premium of an amount of two million six hundred fifty thousand four hundred forty five Euro and seven cents (€2,650,445.07) by the Sole Member through the Contribution in Kind; approval of the valuation of the Contribution in Kind of an aggregate total amount of two million six hundred fifty thousand four hundred seventy Euro and seven cents (€2,650,470.07); allocation of twenty-five Euro (€ 25) to the share capital and of two million six hundred fifty thousand four hundred forty five Euro and seven cents (€2,650,445.07) to the distributable share premium account.

B. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the share capital increase.

After due consideration of the above the Sole Member resolved as follows:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred twenty five Euro (\leq 12,525) to an amount of twelve thousand five hundred fifty Euro (\leq 12,550) by the issue of one (1) additional share of a nominal value of twenty-five Euro (\leq 25) (the "Additional Share") together with a share premium of an amount of two million six hundred fifty thousand four hundred forty five Euro and seven cents (\leq 2,650,445.07) to be paid up by the Sole Member.

The Additional Share referred to above has been subscribed and paid up in full together with a share premium of an amount of two million six hundred fifty thousand four hundred forty five Euro and seven cents (€2,650,445.07) by the Sole Member, hereby represented by Me Mariya Gadzhalova, prenamed, pursuant to a proxy dated 18 th August 2010 through a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of one (1) receivable amounting in aggregate (including accrued interest until 16 th July 2010) to five million nine hundred ninety thousand eight hundred fifty seven Brazil Reais and fifty-one centavos (BRL 5,990,857.51) as converted into Euro at the applicable conversion rate of BRL:EUR = 2,2603:1 as at 17 th August 2010 published by Reuters.

The above Contribution in Kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 18 th August 2010 (which valuation report shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached hereto to be registered with this deed). The conclusion of this report is as follows:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Sole Member in consideration for the issue of one additional share in the Company of nominal value of twenty five Euro ($\[\le \]$ 25) together with a share premium of two million six hundred fifty thousand four hundred forty five Euro and seven cents ($\[\le \]$ 2,650,445.07), is equal to an amount of two million six hundred fifty thousand four hundred seventy Euro and seven cents ($\[\le \]$ 2,650,470.07)which corresponds at least to the nominal value of the additional share to be issued to the Sole Member plus the share premium, and that, accordingly, the Company may issue one (1) additional share of a nominal value of twenty-five Euro ($\[\le \]$ 25) to the Sole Member together with a share premium, allocate an amount of twenty-five Euro ($\[\le \]$ 25) to the share capital and record an aggregate share premium of two million six hundred fifty thousand four hundred forty five Euro and seven cents ($\[\le \]$ 2,650,445.07) in the books of the Company."

The Sole Member approved the above valuation of the Contribution in Kind at an aggregate amount of five million nine hundred ninety thousand eight hundred fifty seven Brazil Reais and fifty one centavos (BRL 5,990,857.51) being equal to two million six hundred fifty thousand four hundred seventy Euro and seven cents (\leq 2,650,470.07) at the conversion rate of BRL:EUR = 2,2603:1 as at 17 th August 2010 published by Reuters.



Proof of the transfer of the Contribution in Kind described hereabove to the Company was given to the undersigned notary.

The Sole Member further resolved that out of the total subscription price of such newly issued Additional Share, an amount of twenty-five Euro (\leq 25) be allocated to the share capital and an amount of two million six hundred fifty thousand four hundred forty five Euro and seven cents (\leq 2,650,445.07) be allocated to the distributable share premium account.

Second resolution

As a result of the increase of the share capital, the Sole Member resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 5. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred fifty Euro (€ 12,550) divided into five hundred and two (502) shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever in relation with the present capital increase which shall be borne by the Company are estimated at two thousand nine hundred euro (2,900.- EUR)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, this deed is worked in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and French versions, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française en texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.704,

représentée par Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 18 août 2010 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Delphi Latin America S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L- 4940 Bascharage, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 148.278, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 3 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2011 du 14 octobre 2009 . Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2240 du 17 novembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1. l'Associé Unique détient toutes les cinq cent et une (501) parts sociales émises dans la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous;
 - 2. les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents vingt-cinq euros (€ 12.525) à un montant de douze mille cinq cent cinquante euros (€ 12.550) par l'émission d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) en contrepartie de l'apport en nature par l'Associé Unique d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de Delphi Automotive Systems Brazil Ltda. («DASB»), une filiale par la Société (l'«Apport en Nature») pour un montant total (incluant les intérêts ayant couru jusqu'au 16 juillet 2010) équivalent à deux millions six cent cinquante mille quatre cent soixante dix Euro and sept centimes (€2,650,470.07) tel que converti au taux de conversion applicable de BRL:EUR = 2,2603:1 du 17 août 2010 publié par Reuters; souscription et paiement de la part sociale additionnelle devant être émise par la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent cinquante mille quatre cent quarante cinq euro et sept centimes (€2,650,445.07) par l'Associé Unique par l'Apport en Nature; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à un montant total de deux millions six cent cinquante mille quatre cent soixante dix euro and sept centimes (€2,650,470.07); allocation de vingt cinq euros (€25) au capital social et de deux millions six cent cinquante mille quatre cent guarante cinq euro et sept centimes (€2,650,445.07) au compte de prime d'émission distribuable.

B. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital. Après avoir dûment considéré ce qui précède l'Associé Unique a décidé ce qui suit:



Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents vingt-cinq euros (€ 12.525) à un montant de douze mille cinq cent cinquante euros (€ 12.550) par l'émission d'une (1) part sociale additionnelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) (la «Part Sociale Additionnelle») ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent cinquante mille quatre cent quarante cinq euro et sept centimes (€2,650,445.07) devant être payée par l'Associé Unique.

La Part Sociale Additionnelle mentionnée ci-avant a été souscrite et entièrement libérée ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent cinquante mille quatre cent quarante cinq euro et sept centimes (€2,650,445.07) par l'Associé Unique, représenté par Me Mariya Gadzhalova, prémentionné(e), en vertu d'une procuration daté du 18 août 2010 par un apport en nature (l' «Apport en Nature») consistant en une (1) créance d'un montant total (incluant les intérêts ayant couru jusqu'au 16 juillet 2010) de cinq millions neuf cents quatre-vingt dix mille huit cents cinquante sept Réais Brésiliens et cinquante et un centavos (BRL 5,990,857.51) équivalent à deux millions six cent cinquante mille quatre cent soixante dix euro and sept centimes (€2,650,470.07) tel que converti en euros au taux de conversion applicable de BRL:EUR = 2,2603 du 17 août 2010 publié par Reuters.

L'Apport en Nature a fait en outre l'objet d'une description et d'une évaluation par le conseil de gérance de la Société suivant un rapport d'évaluation du 18 août 2010 (lequel rapport sera signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, et restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci). La conclusion de ce rapport est la suivante:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Sole Member in consideration for the issue of one additional share in the Company of nominal value of twentyfive Euro ($\[\le \]$ 25) together with a share premium of two million six hundred fifty thousand four hundred forty five Euro and 7 cents ($\[\le \]$ 2,650,445.07), is equal to a total amount of two million six hundred fifty thousand four hundred seventy Euro and seven cents ($\[\le \]$ 2,650,470.07)) which corresponds at least to the nominal value of the additional share to be issued to the Sole Member plus the share premium, and that, accordingly, the Company may issue one (1) additional share of a nominal value of twenty-five Euro ($\[\le \]$ 25) to the Sole Member together with a share premium, allocate an amount of twenty-five Euro ($\[\le \]$ 25) to the share capital and record an aggregate share premium of two million six hundred fifty thousand four hundred forty five Euro and seven cents ($\[\le \]$ 2,650,445.07) in the books of the Company."

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation ci-avant de l'Apport en Nature d'un montant total de cinq millions neuf cents quatre-vingt dix mille huit cents cinquante sept Réais Brésiliens et cinquante et un centavos (BRL 5,990,857.51) équivalent à deux millions six cent cinquante mille quatre cent soixante dix Euro and sept centimes (€2,650,470.07) au taux de conversion de BRL:EUR = 2,2603 du 17 août 2010 publié par Reuters.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature décrit ci-avant à la Société a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé que du prix total de souscription de cette nouvelle part sociale, un montant de vingt-cinq euros (€ 25) soit alloué au capital social et un montant deux millions six cent cinquante mille quatre cent quarante cinq euro et sept centimes (€2,650,445.07) soit alloué au compte de prime d'émission distribuable.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la société de sorte qu'il se lise comme suit:

« Art. 5. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinquante euros (€ 12.550) représenté par cinq cent et deux (502) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune».

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en relation avec cette augmentation de capital, qui incombent à la Société sont estimés à approximativement deux mille neuf cents euros (2.900.- EUR)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de cette même partie comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, a partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Gadzhalova, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36938. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): SCHUMACHER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120528/185.

(100136697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Aspius Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010120474/11.

(100136461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Aspius Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.915.

Par résolutions prises en date du 17 août 2010, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010120475/13.

(100136869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Aida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.114.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120476/10.

(100136817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Distrimode International S.A.).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 24.157.

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «DISTRIMODE IN-TERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 24.157, constituée suivant acte notarié en date du

publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en 1986 numéro 169 page 8101, et don les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 10 novembre 2000 publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 325 du 27 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio INTINI, employé privé, demeurant professionnellement au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.



L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guy KETTMANN, employé privé, demeurant professionnellement au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les MILLE CINQ CENTS (1.500) actions détenues en nue-propriété et les MILLE CINQ CENTS (1.500) actions détenues en usufruit représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
- 2. Modification de l'article 1 ^{er} des statuts de la société comme suit: «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-».
- 3.- Refonte complète des statuts de la société afin de tenir compte des points qui précèdent et de la législation actuellement en vigueur.
 - 4) Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 - 5) Nominations statutaires.
 - 6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 ^{er} des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante: «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-».

Troisième résolution

Afin de tenir comptes des résolutions ci-avant, l'assemblée décide la refonte complète des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 1 er . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

- **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent soixante douze mille euros (EUR 372.000), représenté par mille cinq cent (1.500) actions de deux cent quarante huit euros (EUR 248,-) chacune.



Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes.
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- 1) Si les actions sont nominatives par inscription dans le registre des actionnaires:
- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété,
- 2) Si les actions sont au porteur:
- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
 - c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procèsverbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.



La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le 1 er juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 2 ^{ème} vendredi du mois de novembre à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean BODONI au poste d'administrateur de la société et décide de nommer Madame Marie BOURLOND, née le 23 août 1969 à Namur, et demeurant professionnellement au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en son remplacement pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Les mandats des Administrateurs ainsi que celui du Commissaire aux comptes Audit Trust S.A., venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une durée de six (6) ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procèsverbal.

Signé: A. INTINI, F. MARX, G. KETTMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33697. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120537/182.

(100136748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.



Alize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.158.

Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 26 juillet 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010120477/11.

(100136695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Alsemambrosia Holding B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.273.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ROCKY HAMPTON N.V. a company under the laws of Curaçao, the Netherlands Antilles, with registered office at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, the Netherlands Antilles, and registered with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce under file number 34131015,

here duly represented by Mr Mikael GUTIERREZ, private employee, residing professionnally in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

by virtue of a proxy given on August 25, 2010.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

being the sole shareholder of ALSEMAMBROSIA HOLDING B.V. (the "Company"), a limited liability company, having its statutory seat in Amsterdam, The Netherlands and its administrative office and its principal place of business at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Cornelis Pieter Boodt, civil law notary residing in Amsterdam, The Netherlands, dated April 28 th, 2000.

The appearing person requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the extraordinary meeting of shareholders of the Company at its meeting held in Curaçao, The Netherlands Antilles, on August 25, 2010, which resolved, among others,

- (i) to accept the resignation of Vistra Executives B.V. as Managing Director as of August 26, 2010 under full discharge,
- (ii) to appoint Ivo HEMELRAAD and Marjoleine VAN OORT as Managing Directors as per August 26, 2010,
- (iii) to change the registred offices of the Company into 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as of August 26, 2010.

A copy of the minutes of said extraordinary meeting of shareholders of the Company as well as a declaration of the two new Managing Directors of the Company stating that the fair market value of the Company as per August 25, 2010 is at least ninety-one thousand euro (EUR 91,000) after signature "ne varietur" by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder of the Company, further requested the notary to state that:

First resolution

The sole shareholder ratifies his resolutions taken in a general meeting held in Curaçao, The Netherlands Antilles, on August 25, 2010, which resolved, among others,

- (iv) to accept the resignation of Vistra Executives B.V. as Managing Director as of August 26, 2010 under full discharge,
- (v) to appoint Ivo HEMELRAAD and Marjoleine VAN OORT as Managing Directors as per August 26, 2010,
- (vi) to change the effective place of management of the Company to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as of August 26, 2010.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Second resolution

The sole shareholder resolves to proceed to a total update of the Articles of Association of the Company in ordrer to comply with Luxembourg Law, which shall henceforth be worded as follows:

"Chapter I. - Definitions.

Art. 1. In these articles of association the following expressions shall have the following meanings:

- a. the general meeting: the body of the company formed by shareholders;
- b. the general meeting of shareholders: the meeting of shareholders;
- c. the distributable part of the net assets: that part of the company's net assets which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained by virtue of law;
 - d. the annual accounts: the balance sheet and the profit and loss account with the explanatory notes;
- e. the annual meeting: the general meeting of shareholders held for the purpose of discussion and adoption of the annual accounts.

Chapter II. - Name, Seat, Objects.

Art. 2. Name and Seat.

- 1. The company is a private company with limited liability.
- 2. The name of the company is: ALSEMAMBROSIA HOLDING B.V. S.à r.I
- 3. It has its registered seat in Amsterdam.

The effective place of management and control of the company is and will remain in Luxembourg city and shall remain in the Grand Duchy of Luxembourg. The effective place of management may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders.

Art. 3. Objects, Duration.

- 1. The objects of the company are:
- to collect, manage and control royalties;
- to participate in, to finance or to have any other interest in, or to conduct the management of, other business and companies;
 - to assume liability for obligations of group companies; and
 - to do anything which is, in the widest sense of the word, connected with or may be conducive to these objects.
 - 2. The company is constituted for an indefinite period of time.
- 3. The company will not cease to exist as a result of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Chapter III. - Capital and shares, Register.

Art. 4. Issued and Authorised capital.

- 1. The issued and authorised capital amounts to ninety-one thousand Euro (EUR 91,000.-), divided into nine hundred and ten (910) ordinary shares having all of them a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).
 - 2. All shares are to be registered shares. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Register of shareholders. The management board shall keep a register in which the names and addresses of all shareholders are recorded.

Chapter IV. - Issuance of shares, Own shares.

Art. 6. Issuance of shares.

Notarial deed.

- 1. The issuance of shares may only be effected pursuant to a resolution of the general meeting.
- 2. The issuance of a share shall furthermore require a deed drawn up for that purpose in the presence of a notary.

Art. 7. Conditions of issuance, Rights of pre-emption.

- 1. A resolution for the issuance of shares shall stipulate the price and further conditions of issuance.
- 2. Upon issuance of shares, each shareholder shall have a right of preemption in proportion to the aggregate nominal amount of his shares, subject to the limitations set by law as the case may be.
 - 3. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if options are granted to subscribe for shares.
 - 4. Prior to each single issuance the right of pre-emption may be limited or excluded by the general meeting.

Art. 8. Payment for shares.

1. The full nominal amount of each share must be paid in on issue.



2. Payment for a share must be made in cash insofar as no other manner of payment has been agreed on. Payment in foreign currency can be made only after approval by the company.

Art. 9. Own shares.

- 1. When issuing shares, the company shall not be entitled to subscribe for its own shares.
- 2. Subject to the legal requirements, the company may acquire fully paid in shares in its own capital, provided either no valuable consideration is given or provided that:
 - a. the distributable part of the net assets is at least equal to the purchase price; and
- b. the nominal amount of the shares thereof to be acquired, and of the shares or depository receipts thereof already held by the company and its subsidiaries, does not exceed one half of the issued capital; and
- c. the acquisition has been authorised by the general meeting or by another body of the company, designated in this respect by the general meeting by a majority of the votes cast representing at least three quarters of the issued capital of the company.
- 3. For the validity of the acquisition, the amount of equity appearing from the last adopted balance sheet, reduced by the acquisition price for shares in the capital of the company or depository receipts thereof and distributions out of profits or reserves to others, which have become due by the company and its subsidiaries after the balance sheet date, shall be decisive. An acquisition in accordance with paragraph 2 shall not be permitted, if more than six months have elapsed after the end of a financial year without the annual accounts being adopted.
 - 4. An acquisition of shares thereof in contravention of paragraph 2 shall be void.
- 5. The disposal of shares held by the company shall be effected pursuant to a resolution of the general meeting, insofar as the general meeting has not designated another body of the company in this respect. The resolution to dispose of such shares shall also stipulate the conditions of the disposal. The disposal of shares held by the company shall be effected with due observance to the provisions of the blocking clause.
- 6. No voting rights may be exercised in the general meeting for any share held by the company or any of its subsidiaries, nor in respect of any share of which the company or any of its subsidiaries holds depository receipts.

Chapter V. - Transfer of shares, Limited rights, Issuance of depository receipts.

Art. 10. Transfer of shares, Shareholders' rights, Pledging («Pandrecht»).

- 1. The transfer of a share or the transfer of a right in rem thereon shall require a deed drawn up for that purpose in the presence of a civil law notary registered in the Netherlands to which those involved are party.
- 2. Unless the company itself is party to the legal act, the rights attached to the share can only be exercised after the company has acknowledged said legal act or said deed has been served on it in accordance with the relevant provisions of the law.
- 3. If a share is pledged or the owner creates a usufruct in a share, the voting right cannot be assigned to the beneficiary of the usufruct or the pledgee.
- 4. The Company shall not cooperate on the issuance of shares which are divided in their ownership amongst more than one shareholder, such as depositary receipts, co-ownership, usufruct and bare-ownership and shall not attach any voting rights to such divided shares.

Chapter VI. - Blocking clause.

Art. 11. Offer.

- 1. In order to be valid any transfer of shares shall require the approval in accordance with the provisions of this article of the general meeting. No approval is required if:
 - all shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall remain valid for three months;
 - a shareholder is obligated by law to transfer his shares to a prior shareholder;
 - the shares are transferred to another shareholder of the company.
- 2. A shareholder who wishes to transfer shares in this article also referred to as the applicant shall give notice of such intention to the management board by registered letter or against a receipt, which notice shall specify the number of shares he wishes to transfer and the person or the persons to whom he wishes to transfer the shares.
- 3. The management board shall be obliged to convene and to hold a general meeting within six weeks from the date of receipt of the notice referred to in the preceding paragraph. The contents of such notice shall be stated in the convocation.
- 4. The general meeting can only resolve to grant approval for a transfer with a majority of three quarters of the votes cast, representing at least three quarters of the issued share capital.
 - 5. If the meeting grants the approval requested, the transfer must take place within three months thereafter.
 - 6 If
 - a. no such meeting as referred to in paragraph 3 has been held within the term mentioned in that paragraph;
 - b. at that meeting no resolution has been adopted regarding the request for approval;



- c. such approval has been refused without the meeting having informed the applicant, at the same time as the refusal, of one or more interested parties who are prepared to purchase all the shares to which the request for approval relates, against payment in cash, the approval requested shall be deemed to have been granted and, in the case mentioned under a, shall be deemed to have been granted on the final day on which the meeting should have been held.
- 7. Unless the applicant and the party(ies) interested designated by the general meeting and accepted, by him agree otherwise as to the price or the determination of the price, the purchase price of the shares shall be determined by an expert, appointed at the request of the most willing party by the chairman of the Chamber of Commerce in whose district the company has its place of management.
- 8. The applicant remains entitled to withdraw, until' the expiry of one month after the determination of aforesaid price has been communicated to him in writing.
 - 9. The costs of determining the price shall be borne:
 - a. by the applicant if he withdraws;
- b. by the applicant as to one half and the purchasers as to the other half if the shares are purchased by the interested parties, on the understanding that each purchaser shall contribute in proportion to the number of shares purchased by him:
 - c. by the company in cases not falling under a or b.
- 10. The company itself can only be an interested party as referred to in paragraph 6 under c with the consent of the applicant.

Chapter VII. - Management.

Art. 12. Management board. The management of the company shall be constituted by a management board, consisting of one or more members, called managers.

Art. 13. Appointment, Suspension and Dismissal, Remuneration.

- 1. The general meeting shall appoint the members of the management board.
- 2. A member of the management board may at any time be suspended or dismissed by the general meeting with or without justified cause.
- 3. The general meeting shall determine, if appropriate, the remuneration and further conditions of the mandate for each member of the management board.

Art. 14. Duties of the management board, Decision making process, Allocation of duties.

- 1. Subject to the restrictions imposed by these articles of association, the management board shall be entrusted with the management of the company.
 - 2. The management board may lay down rules regarding its own decision making process.
- 3. The decisions of the management board are taken in a meeting of the management board to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 4. A meeting of the management board may be convened by any of the members of the management board by notice sent to any and all members specifying the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.
- 5. Any member may participate in a meeting of the management board by appointing in writing or by fax, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means, a proxy.

Art. 15. Representation.

1. The management board shall be authorized to represent the company.

Two members of the management board acting jointly are also authorized to represent the company.

- 2. In the event of a conflict of interest between the company and a member of the management board, the company shall be represented by one of the other members of the management board. The general meeting shall at all times be competent to designate one or more other persons for this purpose. If it concerns a conflict of interest between the company and all members of the management board, or the sole member of the management board, the company shall be represented by one or more persons to be designated by the general meeting.
- 3. Without regard to whether a conflict of interest exists or not, all legal acts of the company vis-à-vis a holder of all of the shares, or vis-à-vis, a participant in a marital community of which all of the shares form a part, whereby the company is represented by such shareholder or one of the participants, shall be put down in writing. For the application of the foregoing sentence, shares held by the company or its subsidiaries shall not be taken into account.
- 4. Paragraph 4 does not apply to legal acts that, under their agreed terms, form part of the normal course of business of the company.
- **Art. 17. Absence or prevention.** If a member of the management board is absent or prevented from performing his duties, the remaining members or member of the management board shall. be temporarily entrusted with the entire management of the company. If all members of the management board, or the sole member of the management board,



are absent or prevented from performing their duties, the management of the company shall be temporarily entrusted to the person designated for this purpose by the general meeting.

Chapter VIII. - Annual accounts, Profits.

Art. 18. Financial year, Drawing up of the annual accounts, Accountant.

- 1. The financial year shall be the calendar year.
- 2. Annually, not later than five months after the end of the financial year, unless by reason of special circumstances this term is extended by the general meeting by not more than six months, the management board shall draw up annual accounts.
- 3. The annual accounts shall be signed by all the members of the management board. If the signature of one or more of them is lacking, this shall be stated and reasons given.
- 4. The general meeting shall adopt the annual accounts. Adoption of the annual accounts shall not discharge a member of the management board. The general meeting may discharge a member of the management board by a separate resolution.
- 5. The company shall publish the annual accounts within eight days following the adoption thereof, unless a statutory exemption is applicable.

Art. 19. Profits.

- 1. The general meeting shall determine the allocation of accrued profits.
- 2. Dividends may be paid only up to an amount which does not exceed the amount of the distributable part of the net assets.
- 3. Dividends shall be paid after adoption of the annual accounts from which it appears that payment of dividends is permissible.
- 4. The general meeting may, subject to due observance of paragraph 2, resolve to make payments to the charge of any reserve which need not be maintained by virtue of the law.
- 5. Each year, at least one-twentieth of the net profits shall be allocated to a non-distributable reserve account. The allocation shall cease to be compulsory when this reserve account has reached an amount equal to one-tenth of the paid-up capital, but shall again become compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

Chapter IX. - General Meetings of shareholders.

Art. 20. Annual meeting, Other meetings, Convening.

- 1. The annual meeting shall be held annually, and not later than six months after the end of the financial year, for the purpose of discussion and adoption of the annual accounts.
- 2. Other general meetings of shareholders shall be held as often as the management board deems such necessary and when required by law.
- 3. General meetings of shareholders shall be convened by the management board, by letter mailed to the addresses of the shareholders as shown in the register of shareholders.
- 4. As long as the entire issued capital is present of represented at a general meeting of shareholders, valid resolutions can be adopted on all subjects brought up for discussion, even if the formalities prescribed by law or by the articles of association for the convening and holding of meetings have not been complied with, provided that such resolutions are adopted unanimously.
 - 5. The general meeting shall itself appoint its chairman.
- 6. The members of the management board shall, as such, have the right to give advice in the general meeting of shareholders.
 - 7. Each share confers the right to cast one vote.
- 8. To the extent that the law does not require a qualified majority, all resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast.
 - 9. If there is a tie of votes the proposal is thus rejected.
- **Art. 21. Resolutions outside of Meetings.** Resolutions of shareholders may also be adopted in writing without recourse to a general meeting of shareholders if the number of shareholders does not exceed twenty-five and provided they are adopted by a unanimous vote representing the entire issued capital.

Chapter X. - Dissolution, Liquidation.

Art. 22. Liquidation.

- 1. The general meeting may at any time resolve to dissolve and liquidate the company.
- 2. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting in accordance with the relevant provisions of any applicable laws.



The balance remaining after payment of debts shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate amount of their shareholdings."

Transitory Provision

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the day of transfer being August 26, 2010 to December 31 st , 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The appearing person, representing the sole shareholder of the Company, has henceforth adopted the following resolutions:

- 1) The meeting appoints as managers of the Company:
- a) Mr Ivo HEMELRAAD, Managing Director, born on October 12, 1961 in Utrecht, The Netherlands, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
- b) Mrs Marjoleine VAN OORT, Managing Director, born on February 28, 1961 in Groningen, The Netherlands, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The administrative office and principal place of business is established in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the French version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ROCKY HAMPTON N.V. une société de droit de Curaçao, Antilles Néerlandaises, avec siège social à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, Antilles Néerlandaises, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34131015,

ici dûment représentée par Monsieur Mikael GUTIERREZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 août 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de ALSEMAMBROSIA HOLDING B.V. (la "Société"), une société à responsabilité limitée avec siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et siège administratif et principal établissement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par Maître Cornelis Pieter Boodt, notaire de résidence à Amsterdam, Pays-Bas, en date du 28 avril 2000.

La personne comparante a requis le notaire d'acter la ratification des résolutions prises par l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Curaçao, Antilles Néerlandaises, le 25 août 2010, qui ont décidé entre autres,

- (i) d'accepter la démission de Vistra Executives B.V. comme administrateur avec effet au 26 août 2010 avec pleine décharge,
 - (ii) de nommer Ivo HEMELRAAD et Marjoleine VAN OORT comme administrateurs avec effet au 26 août 2010,
- (iii) de changer le siège du principal établissement de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 26 août 2010.

Une copie du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société ainsi qu'une déclaration des deux nouveaux administrateurs de la Société déclarant que la valeur de marché de la Société en date du 25 août 2010 est d'au moins quatre-vingt-onze mille euros (91.000 EUR), après signature "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.



Là-dessus, la personne comparante, représentant l'actionnaire unique, a en plus requis le notaire d'acter que:

Première résolution

L'actionnaire unique ratifie les résolutions prises lors d'une assemblée générale tenue à Curaçao, Antilles Néerlandaises, le 25 août 2010, qui ont décidé entre autres,

- (i) d'accepter la démission de Vistra Executives B.V. comme administrateur avec effet au 26 août 2010 avec pleine décharge,
 - (ii) de nommer Ivo HEMELRAAD et Marjoleine VAN OORT comme administrateurs avec effet au 26 août 2010,
- (iii) de changer le siège du principal établissement de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 26 août 2010.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec les lois luxembourgeoises qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I er . - Définitions.

Art. 1 er. Les expressions ci-après auront la signification suivante:

- l'assemblée générale: l'entité de la Société composée des associés;
- l'assemblée générale des associés: l'assemblée des associés;
- la part distribuable des actifs nets: la part des actifs nets de la Société qui excède le montant total cumulé du capital libéré et les réserves légales;
 - les comptes annuels: le bilan comptable, incluant l'actif et le passif, accompagné d'explications;
- l'assemblée annuelle: l'assemblée générale annuelle des associés tenue pour les besoins de discussion et d'adoption des comptes annuels.

Chapitre II. - Nom, Siège, Objet.

Art. 2. Nom et Siège.

- 1. La Société est une société à responsabilité limitée
- 2. Le nom de la Société est ALSEMAMBROSIA HOLDING B.V. S.à r.l.
- 3. Elle a son siège social sis à Amsterdam.

Le lieu effectif de la gestion et du contrôle de la Société est et demeurera à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Le lieu effectif de la gestion pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. Objet, Durée.

- 1. Les objets de la société sont:
- a) de collecter, gérer et contrôler des redevances et droits;
- b) de participer à d'autres affaires et sociétés, en financer ou détenir quelque participation ou en assurer la gestion;
- c) d'assumer la responsabilité pour les obligations des sociétés du groupe;
- d) de poser tout acte, au sens le plus large du terme, lié aux présents objets ou pouvant faciliter ceux-ci.
- 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 3. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Chapitre III. - Capital et parts sociales, Registre.

Art. 4. Capital libéré et autorisé.

- 1. Le capital social libéré et autorisé est fixé à 91.000,- EUR (quatre-vingt-onze mille euros), représenté par 910 (neuf cent dix) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.
 - 2. Toutes les parts sociales devront être enregistrées. Aucun certificat d'associé ne sera produit.
- **Art. 5. Registre des associés.** Le conseil de gérance conservera un registre au sein duquel les noms et adresses de tous les associés seront reproduits.

Chapitre IV. - Emission des parts sociales, Parts sociales propres.

Art. 6. Emission des parts sociales, Acte notarié.

- 1. L'émission des parts sociales ne pourra être effectuée que suivant une résolution de l'assemblée générale.
- 2. L'émission des parts sociales sera par ailleurs constatée par acte passé par-devant notaire.

Art. 7. Conditions de l'émission, Droit de préemption.

1. La résolution afférente à l'émission de parts sociales devra indiquer le prix et les conditions de l'émission.



- 2. Lors de l'émission des parts sociales, chaque associé aura un droit de préemption proportionnel au montant total nominal de ses parts sociales, sujet aux limitations légales, le cas échéant.
- 3. Les associés auront un droit identique de préemption en cas d'émission d'options pour la souscription de parts sociales
- 4. Préalablement à l'émission de chaque part sociale, le droit de préemption pourra être limité ou exclu par l'assemblée générale.

Art. 8. Libération des parts sociales.

- 1. La montant total nominal de chaque part sociale devra être libéré au moment de l'émission.
- 2. Le paiement de chaque part sociale devra être effectué en numéraire dans la mesure où aucun autre mode de paiement n'ait été déterminé. Le paiement en devise étrangère ne peut être effectué que suivant accord de la Société.

Art. 9. Parts sociales propres.

- 1. La Société n'est pas autorisée à souscrire à ses propres parts sociales lors de leur émission.
- 2. Sans préjudice des règles légales qui peuvent s'appliquer, la Société pourra acquérir les parts sociales totalement libérées de son propre capital, pourvu que soit aucune contrepartie de valeur ne soit apportée soit que
 - a. la part distribuable des actifs nets est au moins égale au prix d'acquisition; et
- b. le montant nominal des parts sociales concernées, et des parts sociales ou des certificats de dépôt déjà détenus par la Société et ses filiales, n' excède pas la moitié du capital; et
- c. l'acquisition a été autorisée par l'assemblée générale ou toute autre entité de la Société, désignée dans ce cas par l'assemblée générale de la Société à la majorité des votes représentant au moins trois quarts du capital émis de la Société.
- 3. Pour la validité de l'acquisition, le montant de la participation établie sur la base des derniers comptes arrêtés, réduit du prix de l'acquisition des parts sociales de la Société ou des certificats de dépôt et des distributions de profit et de réserves dues par la Société et ses filiales après l'arrêté des comptes, sera seule prise en compte. Une acquisition, au sens du paragraphe 2 ci-avant, ne sera pas permise si plus de six mois se sont écoulés après la fin de l'exercice comptable annuel et sans que les comptes riaient été adoptés.
 - 4. Une acquisition de parts sociales contraire au paragraphe 2 sera nulle.
- 5. La vente des parts sociales détenues par la Société pourra avoir lieu suivant une résolution de l'assemblée générale, dans la mesure où l'assemblée générale riait pas désigné d'autre entité de la Société à cet effet. La résolution de vendre ces parts sociales devra également préciser les conditions de vente. La vente des parts sociales détenues par la Société pourra avoir lieu en tenant compte des principes afférents à la clause de blocage.
- 6. Aucun droit de vote ne pourra être exercé par l'assemblée générale pour toutes parts sociales détenues par la Société ou par une de ses filiales, ou toutes parts sociales pour lesquelles la Société ou une de ses filiales détient des certificats de dépôt.

Chapitre V. - Transfert des parts sociales, Droits limités, Emission de certificats de dépôt.

Art. 10. Transfert des parts sociales, Droits des associés, Nantissement («Pandrecht»).

- 1. Le transfert d'une part sociale ou le transfert d'un droit in rem nécessitera un acte établi pour ces besoins en présence d'un notaire civil immatriculé au Pays-Bas pour ce qui concerne celles attachées à ce pays.
- 2. A moins que la Société soit elle-même partie à cet acte légal, les droits attachés aux parts sociales peuvent être exercés après que la Société ait pris connaissance dudit acte légal ou que ledit acte lui ait été signifié conformément aux dispositions légales applicables.
- 3. Si une part sociale est nantie ou le propriétaire crée un droit d'usufruit sur une part sociale, le droit de vote afférent à cette part sociale ne pourra être transmis au bénéficiaire de l'usufruit ou du nantissement.
- 4. La Société ne procédera pas à l'émission de parts sociales dont la propriété est divisée entre plus d'un associé, tel que certificats de dépôt, copropriété, usufruit et nu-propriété, et n'attachera pas de droit de vote à ces parts sociales divisées.

Chapitre VI. - Clause de blocage.

Art. 11. Offre.

- 1. Pour être valable, tout transfert de parts sociales nécessite l'approbation de l'assemblée générale, conformément aux dispositions de cet article. Aucune approbation n'est nécessaire si:
 - a. tous les associés ont approuvé le transfert concerné par écrit, une telle acceptation étant valable 3 mois,
 - b. un associé est légalement contraint de transférer ses parts sociales à un autre associé,
 - c. les parts sociales sont transférées à un autre associé de la Société.
- 2. Un associé qui souhaite transférer ses parts sociales (dénommé pour les besoins de cet article «le Sollicitant») doit donner une notice de son intention au conseil de gérance par simple lettre recommandée ou avec accusé de réception, qui précise le nombre de parts sociales qu'il souhaite transférer et la ou les personne(s) à qui il souhaite les transférer.



- 3. Le conseil de gérance devra convoquer et tenir une assemblée générale dans les six semaines à compter de la date de réception de la notice visée dans le paragraphe précédent. Le contenu de la notice sera joint à la convocation.
- 4. L'assemblée générale devra alors adopter une résolution approuvant le transfert à la majorité des trois quarts des votes, représentant au moins les trois quarts du capital social émis.
 - 5. Au cas où l'assemblée générale approuverait le transfert, celui-ci devra avoir lieu dans les 3 mois qui suivent.
 - 6. Si:
 - a. aucune assemblée visée au paragraphe 3 n'a été tenue dans le délai mentionné dans le paragraphe ci-dessus,
 - b. lors de cette assemblée, aucune résolution n'a été adoptée concernant l'approbation du transfert,
- c. une telle approbation a été refusée sans que l'assemblée riait informé le Sollicitant et, concomitamment au refus, une ou plusieurs parties concernées sont disposées à acquérir contre paiement en numéraire toutes les parts sociales concernées par la demande d'approbation, celle-ci sera réputée accordée et, dans le cas visé sous le paragraphe a. précédent, elle sera réputée accordée au jour où l'assemblée aurait du se tenir.
- 7. A moins que le Sollicitant et la/les partie(s) concernée(s) désignée(s) par l'assemblée générale et accepté(es) par le Sollicitant n'en décident autrement en ce qui concerne le prix d'acquisition ou sa détermination, celui-ci sera déterminé par un expert, désigné à la demande de la partie la plus diligente par le président de la Chambre de Commerce de la région administrative dans laquelle la Société à son siège social.
- 8. Le Sollicitant conserve la possibilité de retirer, jusqu'à l'expiration du délai d'un mois suivant la communication écrite de la détermination dudit prix.
 - 9. Les coûts de détermination du prix seront supportés par:
 - a. le Sollicitant s'il se retire;
- b. le Sollicitant pour moitié et les acheteurs pour l'autre moitié si les parts sociales sont acquises par les parties concernées, étant entendu que chaque acheteur participera à hauteur proportionnelle du nombre de parts sociales qu'il acquiert;
 - c. la Société dans les cas autres que a. et b. ci-avant.
- 10. La Société en personne ne peut être une personne concernée au sens du paragraphe 6.c. qu'avec l'accord du Sollicitant.

Chapitre VII. - Gestion.

Art. 12. Conseil de gérance. La gérance de la Société est assurée par un conseil de gérance, comprenant un ou plusieurs membres, appelés gérants.

Art. 13. Désignation, Suspension et Démission, Rémunération.

- 1. L'assemblée générale nomme les membres du conseil de gérance.
- 2. Un membre du conseil de gérance peut être suspendu ou démis à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans justification.
 - 3. L'assemblée générale détermine, s'il y a lieu, la rémunération ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Devoirs du conseil de gestion. Procédures de prise de décision, Détermination des devoirs.

- 1. Dans le cadre des restrictions posées par les présents statuts, le conseil de gérance sera en charge de la gestion de la Société.
 - 2. Le conseil de gérance peut établir des règles propres à ses procédures de prise de décision.
- 3. Les décisions du conseil de gérance sont prises lors d'une réunion du conseil de gérance tenue au Grand-Duché du Luxembourg.
- 4. Une réunion du conseil de gérance peut être convoquée par tout membre du conseil de gérance par courrier envoyé à tous les membres précisant le jour, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des affaires évoquées.
- 5. Tout membre peut participer à la réunion du conseil de gérance en nommant un mandataire par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication.

Art. 15. Représentation.

- 1. Le conseil de gérance sera autorisé à représenter la Société. Deux membres du conseil de gérance agissant de concert sont également autorisés à représenter la Société.
- 2. En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un membre du conseil de gérance, la Société sera représentée par un des autres membres du conseil de gérance. L'assemblée générale pourra, à tout moment, désigner une ou plusieurs personnes à cet effet. Si le conflit d'intérêts concerne la Société et tous les membres du conseil de gérance ou le gérant unique, la Société sera représentée par une ou plusieurs personnes désignées par l'assemblée générale.
- 3. Nonobstant l'existence ou non d'un conflit d'intérêts, tous les actes juridiques de la Société vis-à-vis d'un associé détenant toutes les parts sociales ou vis-à-vis d'un membre possédant toutes ses parts dans le cadre du régime matrimonial de la communauté de biens, envers lequel la Société est représentée par un tel associé ou un tel membre de communauté



matrimoniale, devront être mentionnés comme tels. Aux fins d'exécution de ce qui précède, les parts sociales détenues par la Société ou ses filiales ne devront pas être prises en compte.

- 4. Le paragraphe 4 ne s'applique pas aux actes juridiques qui, d'après leurs termes convenus, constituent des actes courants des affaires de la Société.
- Art. 17. Absence et Empêchement. Si un membre du conseil de gérance est absent ou empêché dans l'exercice de ses obligations, les autres membres du conseil de gérance ou le gérant unique ser(a) (ont) temporairement en charge de la gestion de la Société. Si tous les membres du conseil de gérance ou le gérant unique sont (est) absent(s) ou empêché(s) dans l'exercice de leurs (ses) obligations, la gestion de la Société sera temporairement prise en charge par une personne désignée à cet effet par l'assemblée générale.

Chapitre VIII. - Comptes annuels, Profits.

Art. 18. Exercice social.

- 1. L'exercice social correspond à l'année civile.
- 2. Chaque année, pas plus tard que cinq mois suivant la fin de l'exercice social, sauf en raisons de circonstances particulières pour lesquelles l'assemblée générale rallongerait ce terme d'un maximum de 6 mois, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels.
- 3. Les comptes annuels sont signés par tous les membres du conseil de gérance. Si la signature de l'un ou plusieurs membres manque, cela doit être signalé et les raisons précisées.
- 4. L'assemblée générale adopte les comptes annuels. L'adoption des comptes annuels ne décharge pas les membres du conseil de gérance. L'assemblée générale peut décharger un membre du conseil de gérance par une résolution séparée.
- 5. La Société doit publier les comptes annuels dans les 8 jours suivant leur adoption, sauf en cas d'exemption légale applicable.

Art. 19. Profits.

- 1. L'assemblée générale détermine l'allocation des dividendes accumulés.
- 2. Les dividendes sont uniquement payables jusqu'à un montant n'excédant pas le montant de la part distribuable des actifs nets.
- 3. Les dividendes ne peuvent être versés qu'après l'adoption des comptes annuels à partir desquels il apparaît que la distribution de dividendes est possible.
- 4. L'assemblée générale peut, sous réserve de respect du paragraphe 2, décider de créditer toute réserve devant être légalement maintenue.
- 5. Chaque année, un vingtième du bénéfice net sera affecté à la réserve non-distribuable. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint un montant égal à un dixième du capital libéré, mais redeviendra obligatoire si cette réserve devient inférieure à un dixième.

Chapitre IX. - Assemblées Générales d'associés.

Art. 20. Assemblée annuelle, Autres assemblées, Convocation.

- 1. L'assemblée générale se tiendra annuellement, au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice social, pour les besoins de discussion et adoption des comptes annuels.
- 2. Les autres assemblées d'associés seront tenues aussi souvent que le conseil de gérance l'estimera nécessaire et lorsque requis par la loi.
- 3. Les assemblées générales d'associés seront convoquées par le conseil de gérance par un courrier envoyé à l'adresse des associés telle qu'elle apparaît dans le registre des associés.
- 4. Tant que l'ensemble du capital social émis est présent ou représenté à l'assemblée générale des associés, les résolutions peuvent être valablement adoptées sur tous les sujets de discussion soulevés, même si les formalités légales ou statutaires de convocation et de tenue d'assemblée n'ont pas été respectées, pourvu que ces résolutions soient adoptées à l'unanimité.
 - 5. L'assemblée générale nommera elle-même son président.
- 6. Les membres du conseil de gérance peuvent, en tant que tel, avoir le droit de donner des conseils à l'assemblée générale des associés.
 - 7. Chaque part sociale confère un droit de vote.
- 8. Dans la mesure où la loi n'impose pas une majorité qualifiée, toutes les résolutions sont adoptées à la majorité des votes émis.
 - 9. S'il y a égalité de votes émis, la proposition est rejetée.
- Art. 21. Résolutions prises hors de l'assemblée générale. Les résolutions des associés peuvent également être adoptées par écrit sans avoir recours à l'assemblée générale des associés si le nombre d'associés n'excède pas 25, étant entendu qu'elles sont adoptées à l'unanimité des voix représentant la totalité du capital social émis.



Chapitre X. - Dissolution. Liquidation.

Art. 22. Liquidation.

- 1. L'assemblée générale des associés peut, à tout moment, décider de dissoudre et liquider la Société.
- 2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés en conformité avec les lois applicables.
- 3. Le solde subsistant après paiement des dettes sera transféré aux associés proportionnellement au montant cumulé de leur participation.»

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, l'exercice social en cours commence à la date du transfert de siège soit le 26 août 2010 et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la personne comparante, représentant l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société nomme comme gérant unique de la Société:
- a) Monsieur Ivo HEMELRAAD, administrateur, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
- b) Madame Marjoleine VAN OORT, administrateur, née le 28 février 1961 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) Le siège administratif et principal établissement de la Société est établi à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: M. Gutierrez, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38391. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120478/556.

(100136603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

ASTRA Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.624.

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société en date du 31 mars 2010, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010120484/12.

(100136485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.



BOLD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.521.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1 er septembre 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010120506/15.

(100137000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

ASTRA Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.624.

Démission de M. Alexander Oudendijk, avec adresse privée au 34, r. du Relais, L-5424 Gostingen, administrateur de ASTRA Broadband Services S.A., avec effet au 1 er juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010120485/11.

(100136485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Autotech-ID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 88.854.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120486/10.

(100136521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Bain Capital Luxembourg Investments S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.416.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise en date du 17 août 2010 par les associés de la Société que Monsieur James Boudreau, domicilié au 193, Cross Street, Carlisle, Massachussetts 01741, USA, est nommé au poste de gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2010120487/12.

(100136933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.



MB Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Kiekert Luxco S.à r.l.).

Capital social: EUR 425.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 122.405.

Extrait des décisions prises par résolution circulaire du conseil de gérance en date du 10 août 2010

Le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

Le conseil de gérance a décidé de nommer en tant que président du conseil de gérance pour la durée de son mandat en tant que gérant:

- M. Lucian Orlovius, directeur, demeurant au 22 Highland Road, Bromley Kent, BR1 4AD, UK, président du conseil de gérance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour MB Luxco S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010121857/21.

(100137198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Bay Light Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120489/11.

(100136998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.934.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 1 er septembre 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte- Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010120491/14.

(100137001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



BAGI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010120494/12.

(100136539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Creditum LBO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.949.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2010 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010120514/17.

(100136569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Bati-House, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8538 Hovelange, 14B, rue Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 102.416.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120496/9.

(100137038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Culloden S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.194.

In the year two thousand and ten, on the eleventh of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of Culloden S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" having its principal office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 18, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1268 of May 24, 2008. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on January 15, 2010, published in the Mémorial, Recueil C, number 648 of March 26, 2010.

The meeting is composed by the sole partner:

Resolution III Holdings S.à r.l., with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

The aforesaid party, represented as aforementioned, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (237,500.-EUR) in order to bring the share capital from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.EUR) to TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND



EURO (250,000-EUR) by way of the issue of one thousand nine hundred (1,900) new shares of the Company with a nominal value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, Resolution III Holdings S.à r.l., prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to one thousand nine hundred (1,900) new shares and to pay up them in cash so that the amount of TWO HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (237,500.-EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The capital is set at TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (250,000-EUR) represented by two thousand (2,000) with a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.-EUR) each"

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,900.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Culloden S.à r.l.", ayant son siège social à L2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1268 du 24 mai 2008. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 646 du 26 mars 2010.

L'assemblée se compose de l'associé unique à savoir:

Resolution III Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (237.500.-EUR) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.EUR) par l'émission de mille neuf cents (1.900) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'associé unique, Resolution III Holdings S.à r.l., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les mille neuf cents (1.900) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (237.500.-EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.



Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.-EUR) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE NEUF CENTS EUROS (1.900.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2010. Relation: LAC/2010/36391. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120515/99.

(100136749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Bella Napoli II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 50, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 101.607.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120498/9.

(100137039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pimas-Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.368.

Im Jahre zweitausendzehn, den fünfundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital "Pimas-Umbrella SICAV", mit Sitz in L-1952 Luxemburg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, eingetragen beim Handelsund Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 143368, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marc LECUIT, mit dem Amtssitz in Mersch, am 5. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3000 vom 22. Dezember 2008.

Die Versammlung wird um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Marc BOESEN, beruflich wohnhaft in Findel-Golf. Der Vorsitzende beruft Frau Laura SCHÜTZE, beruflich wohnhaft in Findel- Golf, zum Schriftführer.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herrn Christian WOLFF, beruflich wohnhaft in Findel-Golf.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Zweck der Versammlung ist die Niederschrift der Beschlüsse, die auf Grundlage der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
- 2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Mai 2010.



- 3. Verwendung des Jahresergebnisses.
- 4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
- 5. Zusammensetzung des Verwaltungsrates und Dauer der Mandate.
- a) Annahme des Rücktrittsgesuches des Herrn Jürgen BERG zum 31. Juli 2010;
- b) Bestätigung der Kooptierung des Herrn Thies CLEMENZ zum 25. August 2010 unter Vorbehalt der Genehmigung der CSSF;

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der jährlich stattfindenden ordentlichen Gesellschafterversammlung.

- 6. Erneuerung des Mandats des Abschlussprüfers bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung.
- 7. Sitzverlegung nach L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer und somit Abänderung von Artikel 2 der Satzung.
- 8. Verschiedenes.
- II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die anwesenden Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleibt vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben zur Registrierung eingereicht zu werden.
- III. Die vom Versammlungsbüro und dem Notar paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde beigefügt um mit dieser zur gleichen Zeit zur Registrierung eingereicht zu werden.
- IV. Die vorliegende Versammlung ist ordnungsgemäß einberufen worden mittels Einberufungsschreiben, enthaltend die Tagesordnung und veröffentlicht:
- im offiziellen Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 6. August 2010 (Nummer 1597) und am 16. August 2010 (Nummer 1660);
 - in der Luxemburger Tageszeitung "Luxemburger Wort", am 6. August 2010 und am 16. August 2010;
- V. Von den 26.790 ausgegebenen Aktien der Gesellschaft, ist eine Gesamtzahl von 16.000 Aktien bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten, so dass mehr als fünfzig Prozent (50%) des ausgegebenen Stammkapitals bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten sind.

Somit ist die Versammlung rechtsgültig zusammengesetzt und befugt, über Punkte 1. bis 8. der Tagesordnung zu beschließen.

Bezüglich des Punktes 7. der Tagesordnung ist zu vermerken, dass es sich hierbei um eine Satzungsänderung handelt und es zu deren Wirksamkeit erforderlich ist, dass die in der Generalversammlung vertretenen oder anwesenden Aktionäre mindestens die Hälfte des Kapitals halten. Diese Bedingung ist erfüllt.

Daraufhin hat die Generalversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Bericht des Verwaltungsrates sowie des Abschlussprüfers zu billigen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die vom Verwaltungsrat vorgelegte und vom Abschlussprüfer geprüfte Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Mai 2010 zu billigen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Jahresergebnis zu thesaurieren und die festgestellten jeweiligen Betriebsergebnisse auf neue Rechnung vorzutragen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Entlastung des Abschlussprüfers für die Ausübung ihrer Mandate im abgeschlossenen Geschäftsjahr.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt:

- die Annahme des Rücktrittsgesuches des Herrn Jürgen BERG mit Wirkung zum 31. Juli 2010;
- die Bestätigung der Kooptierung von Herrn Thies CLEMENZ zum 25. August 2010, unter Vorbehalt der Genehmigung der CSSF:

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung erneuert.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den bisherigen Abschlussprüfer KPMG AUDIT nochmals für das neue Geschäftsjahr zu bestellen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Siehter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Sitzverlegung der Gesellschaft nach L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer und somit Abänderung von Artikel 2 der Satzung wie folgt:

" Art. 2. Sitz. Der Gesellschaftssitz befindet sich in sich in Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), Großherzogtum Luxemburg. Zweigstellen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können auf Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichtet werden (keinesfalls indessen in den Vereinigten Staaten von Amerika, ihren Territorien oder Besitztümern).

Sofern der Verwaltungsrat die Feststellung trifft, dass außergewöhnliche politische oder kriegerische Ereignisse stattgefunden haben oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Kommunikation mit Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Sitz zeitweilig und bis zur völligen Normalisierung der Lage in das Ausland verlagert werden; solche provisorischen Maßnahmen werden auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft keinen Einfluss haben; die Gesellschaft wird eine Luxemburger Gesellschaft bleiben."

Hiermit ist die Tagesordnung erschöpft und der Vorsitzende erklärt die Versammlung um 11.00 Uhr für geschlossen

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Findel-Golf, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Komparenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: M. BOESEN, L. SCHÜTZE, C. WOLFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. LAC/2010/37548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120687/99.

(100136648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Beteris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.702.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Beteris S.A.

Signature

Référence de publication: 2010120499/12.

(100136782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Bayou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.606.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the Company BAYOU S.A., with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B with the number B 87.606, incorporated on May 10, 2002 by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hersperange, published in the Mémorial, Récueil des Sociétés et Associations C number 1195 of August 9, 2002.

The Meeting is presided by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:



I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The Proxy forms of the represented shareholders after having been initialled «ne variateur» by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

- II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the entire capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sharehodlers have been beforehand informed. The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that the capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each;
- that the Shareholders have decided the dissolution and liquidation of the Company further to the discontinuation of all activities;
- that the Shareholders declare the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;
- that Mr. Anastasios Michalopoulos, residing at 44, Emmanouil Benaki, 14561 Athens, Greece and born on November 28, 1949 will be appointed as liquidator of the Company;
- that all assets have been realized and that the remaining assets pertaining to the Company will be distributed to the Shareholders on the basis of a prorata of their subscription;
- that all liabilities have been wound up and that liabilities of which the Shareholders would not have had knowledge on behalf of the Company will be due by the Shareholders on the basis of a prorata of their subscription;
- That the Liquidator's statements have been checked by CAS Services SA, as the appointed "liquidation verifier" by the Shareholder of the Company; and which confirms the exactness of the Liquidator's report;
 - That the Liquidation is deemed as being done and closed;
- That full and entire discharge is granted to the incumbent Directors and statutory auditor for the performance of their duties;
- That the files and documents of the Company will remain kept at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, for a duration of five years;

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of the dissolved company or the reimbursement to the shareholders can be done before a period of thirty days (article 69 (2) of the law of commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREAS the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L' an deux mil dix, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BAYOU S.A., ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 87.606, constituée en date du 10 mai 2002 suivant acte recu par le Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1195 du 9 août 2002.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne variateur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.



Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;
- que les actionnaires ont décidé de dissoudre et de déclarer la liquidation anticipée de la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;
- que M. Anastasios Michalopoulos, demeurant à 44, Emmanouil Benaki, 14561 Athens, Greece et né le 28 novembre 1949 est nommé comme liquidateur de la Société;
- que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs deviendront la propriété des actionnaires sur une base prorata de leur souscription;
- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers seront en charge par l'actionnaire et/ou que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés; par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifié par CAS Services SA désigné par l'actionnaire comme "vérificateur de la liquidation" qui confirme l'exactitude du rapport du Liquidateur;
 - De sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à 2-8 avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34048. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010120497/112.

(100136771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Biloxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 39.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120500/10.

(100137078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck